



BELGIQUE

**Discours de S.E. Monsieur Karel De Gucht,
Ministre des Affaires étrangères
du Royaume de Belgique,
lors de la
60^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies**

New York, le 22 septembre 2005

Vérifier au prononcé

Permanent Mission of Belgium to the United Nations Organisation
823 U.N. Plaza, 4th Floor, 345 East 46th Street, New York, NY 10017
Tel. 378-6300, Fax 681-7618
E-mail belgium@un.int website <http://www.int/belgium>

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre accession à la Présidence de notre Assemblée. Par votre intermédiaire, je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Jean Ping, pour la manière dont il a dirigé les travaux préparatoires au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui vient de se tenir. Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir fait de ce défi un succès.

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Même si nous avons espéré un accord plus ambitieux, ce Sommet a permis de donner un nouvel élan et de nouvelles lignes stratégiques à notre organisation. Nous en avons besoin. Seule une Organisation des Nations Unies plus forte, dotée d'une plus grande légitimité, sera capable de répondre aux défis du 21ème siècle et de mettre en œuvre le consensus de sécurité collective que nous venons d'endosser dans le document final du Sommet.

La Belgique est un grand défenseur du concept du multilatéralisme efficace. J'insiste sur le mot « efficace ». Car il ne peut s'agir ici d'une simple profession de foi. Il nous faut des structures crédibles et des institutions fortes à même de mettre effectivement en œuvre les engagements internationaux et les disciplines communes auxquelles nous souscrivons. Il est trop facile de faire de la politique déclaratoire. Il faut

que nos paroles se traduisent en actes. Et c'est dans ce contexte que je me réjouis des avancées réalisées au Sommet.

Je me félicite en particulier de l'adoption de ce consensus selon lequel la sécurité, la paix, le développement et les droits de l'homme sont non seulement indissociables mais se renforcent mutuellement. Ceci constitue un pas considérable dans nos efforts pour construire un monde plus paisible, plus prospère et plus juste. Cette idée guidera nos actions et constituera la base de notre approche. Sans paix, il n'y a pas de développement et le respect des droits de l'homme est trop souvent mis sérieusement à l'épreuve. Sans développement et sans respect pour les droits de l'homme, la stabilité et la sécurité deviennent aléatoires.

Ce lien entre développement, stabilité et droits de l'homme se manifeste peut-être de la manière la plus aigue dans les Etats fragiles ou défaillants. Ce sont souvent des Etats qui ont été ravagés par un conflit ou une guerre civile; dont les gouvernants ne sont plus en mesure de répondre aux attentes minimales de leurs citoyens. Souvent, leur situation économique s'est dégradée dramatiquement. Parfois leurs sociétés sont ébranlées dans leurs fondements mêmes et une grande partie de leur population est déplacée, réfugiée et soumise à des abus et des exploitations de tous ordres, ne bénéficiant plus d'aucune des garanties qu'un Etat doit offrir à ses citoyens.

Certains de ces Etats risquent de devenir des zones de non-droit, propices aux actions de groupes terroristes ou criminels. L'exploitation sans contrôle de leurs ressources naturelles peut alimenter toutes sortes de réseaux criminels ou de conflits, souvent à connotation ethnique. Et les armes peuvent y circuler sans entrave et en grand nombre.

Ces Etats doivent retrouver le chemin de la paix, de la stabilité, de l'Etat de droit. Ils doivent redevenir acteurs de leur propre avenir et récupérer peu à peu la perspective d'un développement. Ce n'est pas une tâche facile. Le défi est immense. Il faut, quasi-simultanément, reconstruire l'appareil d'état, désarmer les combattants et leur donner une nouvelle perspective, les réintégrer dans des communautés elles-mêmes appauvries, restructurer les armées et les forces de sécurité, donner à l'Etat les moyens de restaurer son autorité, organiser des élections et créer les conditions de la reprise du développement.

Nous devons les aider à briser le cercle vicieux dans lequel ils se trouvent et à regagner leur place dans la communauté des nations. La mise sur pied d'une Commission de consolidation de la paix est cruciale à cet égard. Non seulement l'instauration de cette Commission illustre clairement notre volonté commune d'accompagner ces Etats dans leur convalescence. Elle permet également et surtout de mieux coordonner et diriger nos efforts à cet égard. Les moyens politiques, humanitaires, militaires et financiers doivent être mobilisés et utilisés de façon efficace au profit de ce projet commun.

Ceci est particulièrement vrai pour les pays de l'Afrique subsaharienne frappés par des conflits meurtriers et prolongés, dont la population civile est la première victime.

La création de cette Commission suscite beaucoup d'espoir. Il est de notre responsabilité commune d'en faire un succès. La Belgique tient à y contribuer activement, par exemple en mettant à la disposition l'expérience qu'elle a acquise dans la transition au Congo et au Burundi.

Dans le même ordre d'idées, la Belgique attache une attention particulière à l'amélioration du système de protection des droits de l'homme. Elle se félicite du renforcement du Bureau du Haut Commissaire des Droits de l'Homme et de l'adoption du principe de la création d'un Conseil des Droits de l'Homme. Mais elle regrette que le Sommet n'ait pas pu concrétiser les modalités de ce Conseil. La Belgique a appuyé pleinement la réforme. Elle continuera à s'y investir. La démocratie et le respect des droits de l'homme font partie de nos valeurs communes et sont à la base de nos efforts pour promouvoir la paix et la stabilité. Ils font dorénavant partie de notre consensus de sécurité collective et doivent être incorporés dans notre approche globale à travers tout le système des Nations Unies. Ils sont de notre commune responsabilité.

Parmi les autres acquis du Sommet je soulignerais aussi « la responsabilité de protéger ». C'est un pas dans la recherche de solutions aux injustices les plus criantes. Au lendemain des génocides qui ont marqué le siècle dernier, nous avons solennellement affirmé que de telles atrocités ne devraient plus jamais se reproduire.

J'en viens maintenant à la bonne gouvernance, élément essentiel dans la réussite de nos efforts pour créer un monde plus stable et plus prospère. C'est à juste titre que le document final du sommet met, à plusieurs reprises, l'accent sur son importance.

La bonne gouvernance n'est pas un concept moralisateur imposé de l'extérieur. Il ne s'agit pas non plus d'un système visant à distribuer de bons points et de mauvais points, et encore moins à désigner les bons et les mauvais élèves, de dire, pour d'autres, quelles sont les « bonnes

politiques » et les « mauvaises politiques ». Non, la bonne gouvernance est synonyme d'une gouvernance efficace, et c'est un corollaire de la souveraineté.

Il s'agit là d'une gouvernance capable de produire des résultats, capable de faire la différence pour les citoyens, capable de créer un terrain fertile et un environnement favorable pour le développement. Sans cela, le soutien de la communauté internationale ne saura produire les résultats recherchés; sans cela son aide ne trouvera pas le terrain fertile indispensable pour créer les conditions d'une plus grande prospérité et stabilité.

Nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif de 0,7% de notre PIB en aide au développement. Nous tiendrons notre promesse. Mais nous sommes conscients que le développement n'est pas uniquement une question d'argent. C'est avant tout une question d'une utilisation efficace de ces moyens. Il faut établir les conditions nécessaires. Ce qui compte, c'est le résultat sur le terrain. La pauvreté n'est pas une fatalité. Chaque peuple a un avenir qui lui appartient. Il faut le saisir.

Nous l'avons dit nous-mêmes dans le document final du Sommet, et je cite: « La bonne gouvernance et l'état de droit sont essentiels pour un développement soutenu et l'éradication de la pauvreté et de la faim ». Nous avons aussi clairement réaffirmé, dans ce même document final, notre attachement à la bonne gouvernance et à l'état de droit, de même qu'à la responsabilité de chaque pays pour son propre développement. Tels sont les termes de notre partenariat mondial au service du développement, envisagé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg.

La communauté internationale dans toutes ses composantes sait faire preuve de générosité. Ceci est en particulier le cas pour l'Union Européenne. Mais elle peut difficilement être tenue responsable des défaillances des Etats à protéger ou assister toute ou une partie de leur population. Il est difficilement compréhensible que l'on doive aujourd'hui lancer des appels aux bailleurs de fonds pour faire face à la démolition à grande échelle d'habitations par un gouvernement qui laisse délibérément sans abri près de 500.000 de ses citoyens.

Ce raisonnement au sujet de la "bonne gouvernance" vaut aussi pour les concepts similaires de "démocratisation" et d'instauration de l'état de droit. Il s'agit là d'objectifs extrêmement importants, tant pour le développement de nos sociétés que pour la sécurité des Etats. Ni la démocratie, ni l'état de droit ne peuvent toutefois artificiellement être imposés de l'extérieur. Il ne s'agit pas de dicter des modèles exogènes. Mais il faut créer les conditions idoines pour l'émergence, à partir de la base des sociétés mêmes, de mécanismes assurant la participation équitable, dans un esprit d'inclusivité, des populations à leur propre gouvernance. A cet égard, notre première priorité devrait tendre à la modernisation des sociétés et des Etats, à l'émancipation des femmes et enfants, à leur inclusion dans la dynamique mondiale. L'expérience historique démontre que le chemin le plus court vers la démocratie et l'état de droit passe par la modernisation des sociétés. Le rôle – que dis-je, la responsabilité – de la Communauté internationale consiste à galvaniser ce processus de modernisation.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Une grande responsabilité nous incombe. Avant la fin de l'année, la Commission de consolidation de la paix doit être mise sur pied. La tâche nous a également été confiée de rendre opérationnel le Conseil des droits de l'homme.

J'espère sincèrement que l'esprit qui a prévalu au cours du Sommet animera également les travaux de notre soixantième Assemblée générale. Nous devons continuer à faire preuve de détermination, de persévérance et de vision dans la conduite de nos travaux. Nous ne pourrons faire de l'Organisation des Nations Unies l'instrument de référence pour gérer les relations internationales qu'au prix d'un engagement permanent de notre part.

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Voilà la tâche importante qui nous incombe. Il en va de notre propre crédibilité. Nous devons faire de l'organisation des Nations Unies à nouveau l'instrument par excellence de notre stratégie pour construire un monde plus stable et plus prospère pour nous tous. Nos populations le demandent. La Belgique est disposée à relever ce défi et à prendre ses responsabilités.

Je vous remercie de votre attention